

SÉANCE DU COMITÉ DE PARENTS
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES
Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 24 novembre 2022
Au centre administratif du Centre de services scolaire des Patriotes
1740, rue Roberval, St-Bruno-de-Montarville

PRÉSENCES/ABSENCES / REPRÉSENTANT(E)S			
Albert-Schweitzer	I. Bernier-Turgeon-ABSENTE	Le Rucher	Aucun
Antoine-Girouard	Véronique De Foy - ABSENTE	Le Sablier	Aucun
Arc-en-Ciel	Marie-Andrée Deshaies	Le Tournesol	Josée Alary - ABSENTE
Au Cœur-des-Monts	Stéphanie Pelletier-ABSENTE	Les Jeunes Découvreurs	Marie-Ève Paquette
Au-Fil-de-l'Eau	Françoise Robert - ABSENTE	les Marguerite	Jessika Brazeau - ABSENTE
Aux-Quatre-Vents	Nathalie Picard - ABSENTE	L.-Hippolyte-Lafontaine	Amélie Doherty
Carignan-Salières	Ève-Julie Harvey	Ludger-Duvernay	Jade Vandebossche-ABSENTE
de Bourgogne	Éric Beaudoin	Madeleine-Brousseau	Jessica Phaneuf (S) - ABSENTE
de l'Amitié	Michèle Chabot - ABSENTE	Mère-Marie-Rose	Marylise Marchand (S)
de l'Aquarelle	Aucun	Mgr.-Gilles-Gervais	Billy Devault
de l'Envolée	Claudia Gagnon - ABSENTE	Notre-Dame	Marie-Claude Cyr - ABSENTE
de l'Odyssée	Yvan Pitre	Paul-Émile Borduas	Jean-François Marcotte
de la Broquerie	Yves Auffret - ABSENT	Paul-VI	Marie-Ève Turcotte
de la Chanterelle	Josée Dolbec	Père-Marquette	Karine Dallaire
de la Mosaïque	Stéphanie Laflamme	Pierre-Boucher	Mathieu Giguère
de la Passerelle	Nicolas Sallio	Saint-Charles	Roxanne Jeannotte - ABSENTE
de la Pommeraie	Steve Patenaude	Saint-Denis	Vanessa Vincent - ABSENTE
de la Source	Vanessa Jean-Gaudreault	Sainte-Marie	Éric Capuano
de Montarville	Patrick Labrie	Saint-Mathieu	Julie Lavallée - ABSENTE
de Salaberry	Ghislain Noumeysi - ABSENT	Secondaire de Chambly	Julie Dépôt
des Cœurs-Vaillants	Simon Pagé (S) - ABSENT	Secondaire de Mortagne	Marie-Ève Turcotte
des Trois-Temps	Isabelle Lagadec	Sec. du Grand-Coteau	Francis Gingras - ABSENT
du Carrousel	Marie-Andrée Drolet	Sec. Du Mont-Bruno	Sébastien Cormier - ABSENT
du Grand-Chêne	Marylène Chartier	Sec. François-Williams	W. Martinez-Alvarez - ABSENT
du Moulin	Isabelle Ménard - ABSENTE	Sec. Le Carrefour	Aucun
Du Parchemin	Jérémie Chevalier - ABSENT	Secondaire Ozias-Leduc	Véronique Luciani
Du Tourne-Vent	Catherine Goupil	Secondaire Polybel	Annie Picard (S)
Georges-Étienne Cartier	Aucun	Éducation internationale	Bao H. Trinh + C. Turcotte (S)
Jacques-de-Chambly	Charles-A. Taschereau	Orientante l'Impact	Aucun
Jacques-Rocheleau	Katy Van den Broele		
Jolivent	Audrey Proulx	Représentant ÉHDAA	S. Patenaude + Audrey Proulx(S)
J.-P. Labarre	Sébastien Trudel - ABSENT		
L'Arpège	Sonia Tremblay - ABSENTE	Participants et Invités du CSSP	
La Farandole	Rémi Tremblay	Luc Lapointe	Directeur général CSSP
La Roseraie	Salvatore Mancini	Iris Montini	Dir. générale adjointe - CSSP
Le Petit-Bonheur	Sabrina Guilbert	Gilles Cazade	Président du CA du CSSP
Le Rocher	Simon Pelletier - ABSENT	Autre(s)	
		Marlène Girard	Secrétaire

SÉANCE DU COMITÉ DE PARENTS
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES
Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 24 novembre 2022
Au centre administratif du Centre de services scolaire des Patriotes
1740, rue Roberval, St-Bruno-de-Montarville

Résolution #

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après constatation du quorum, le président Éric Capuano déclare l'assemblée ouverte à 19 h 15.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CP2022-
2023-16

L'ordre du jour est adopté suite aux changements dans l'ordre de présentation des items 6 à 8.

3. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CP2022-
2023-17

Annie Picard propose l'adoption du procès-verbal de la séance du Comité de parents du 27 octobre 2022 tel que présenté.

5. PRÉSENTATION DES ENJEUX ET DES PRIORITÉS DU CSSP POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Monsieur Luc Lapointe, directeur général du CSSP, présente les enjeux et les priorités en développement à la fois dans les écoles, les centres et le centre administratif pour l'année 2022-2023 afin de soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel, d'évoluer de façon continue par la mise en place de meilleures pratiques et être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire.

6. CONSULTATION DU PEVR (PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE)

Le PEVR actuel se terminera en juin 2023. Les projets éducatifs de chacun des établissements se termineront au moment où la nouvelle version entrera en vigueur. Un processus visant à renouveler le PEVR pour la période 2023-2027 se déroule tout au long de l'année scolaire 2022-2023. Le nouveau PEVR sera recommandé par le Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) au Conseil d'administration, pour une approbation. Ce processus se tient entre le 27 octobre et le 25 novembre et inclut la consultation de nombreux comités et parties prenantes, notamment les employés, les parents des conseils d'établissement et du Comité de parents et les élèves.

Lors de la rencontre du 24 novembre, Madame Clara Miro, Conseillère principale – Conseil en management chez Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), a animé l'atelier réflexif afin de recueillir les commentaires et suggestions des membres selon les 6 zones de vulnérabilité qui font l'objet de la consultation. Ces zones de vulnérabilité sont les suivantes :

SÉANCE DU COMITÉ DE PARENTS
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES
Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 24 novembre 2022
Au centre administratif du Centre de services scolaire des Patriotes
1740, rue Roberval, St-Bruno-de-Montarville

- Résultats en mathématiques, particulièrement de la 5e année du primaire à la 4e secondaire
- La transition primaire-secondaire
- Les résultats en écriture qui diminuent au fil du parcours scolaire
- La réussite des garçons
- Les élèves qui quittent sans diplôme ni attestation
- La diplomation ou qualification des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ÉHDAA)

Les résultats globaux seront présentés aux membres lors de la rencontre du 16 février 2023. La version finale sera approuvée le 30 mai 2023, puis transmise au ministère de l'Éducation. Un lancement officiel du PEVR 2023-2027 est prévu en septembre 2023.

7. QUESTIONS À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Mathieu Giguère, École Pierre-Boucher

Suite à la présentation de l'offre de services ÉHDAA de la dernière rencontre, j'aimerais avoir des explications supplémentaires concernant l'équipe universelle par secteurs. Ce service semble s'appliquer davantage à l'ensemble des élèves et s'apparente à un changement organisationnel majeur par rapport à l'offre actuelle de services complémentaires (nouveau service centralisé vs ressources assignées X heures/semaine au sein d'une école). Merci de fournir des explications supplémentaires sur le mode de fonctionnement de l'équipe universelle, de comparer avec le mode actuellement en vigueur et d'expliquer les motifs ayant mené au choix de ce type de fonctionnement.

RÉPONSE :

Dans l'offre de services actuelle, les services sont répartis à partir de critères (nombre d'élèves, classes d'enseignement spécialisé, l'indice de défavorisation). Dans la nouvelle offre, la répartition des services sera effectuée de la même manière à l'exception des secteurs qui accueilleront un service intermédiaire. Ces secteurs se verront bonifier la hauteur des services. La grande différence entre les deux modèles se trouve dans le fonctionnement des équipes de professionnels (psychologues, psychoéducateurs, orthophonistes, ergothérapeutes (nouveau)) nommées équipes universelles. Ces professionnels continueront d'œuvrer dans les écoles. Toutefois, ils travailleront en collaboration afin d'être en mesure de répondre à l'ensemble des besoins des élèves en classe ordinaire, au service intermédiaire et en classe d'enseignement spécialisé d'un secteur donné. Ainsi, cette façon de faire permettra de pallier à l'absence de certains professionnels dans une école donnée. En espérant que ce complément d'informations puisse répondre à votre question.

SÉANCE DU COMITÉ DE PARENTS
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES
Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 24 novembre 2022
Au centre administratif du Centre de services scolaire des Patriotes
1740, rue Roberval, St-Bruno-de-Montarville

Marie-Ève Paquette, École Les Jeunes Découvreurs

Bonjour, Cette semaine, La Presse a publié un article sur la modification des attentes : [« Modification des attentes »](#) | [Des bulletins à deux vitesses](#) | [La Presse](#)

Cette situation me préoccupe. Est-ce que ces élèves bénéficieront des services intermédiaires proposés dans la nouvelle offre de services pour les ÉHDAA? Est-il possible de savoir combien d'enfants se trouvent actuellement sous ce régime de modification des attentes au CSSP (primaire/secondaire, en nombre total et en proportion par rapport au total d'élèves)? Pouvez-vous exposer les critères exigés pour que cette mesure soit utilisée et les mesures tentées avant d'en arriver là? Comment se compare le CSSP par rapport aux chiffres d'autres CSS présentés dans l'article? Merci.

RÉPONSE :

L'élève pour qui les exigences sont modifiées peut être en classe ordinaire, au service intermédiaire ou en classe d'enseignement spécialisé. Actuellement, la majorité de ces élèves sont en classe d'enseignement spécialisé. Cette mesure doit être exceptionnelle et existe pour permettre à un élève éprouvant de grandes difficultés de continuer à progresser dans ses apprentissages sans pour autant suivre le même rythme que la plupart des autres enfants de son âge. Cette mesure doit être discutée lors du plan d'intervention avec les intervenants concernés et les parents. Le Service des ressources éducatives accompagne les milieux afin de s'assurer que des mesures de flexibilité pédagogique et d'adaptation aient été appliquées auprès de l'élève de manière significative avant de passer à la modification des attentes. La proportion d'élèves du primaire pour qui les exigences sont modifiées est de 0,9% et de 1,6% au secondaire. Également un document d'informations intitulé «Précisions sur la flexibilité pédagogique, les mesures d'adaptation et les modifications pour les élèves ayant des besoins particuliers : document d'information / coordination et rédaction, Direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires, Secteur du développement pédagogique et du soutien aux élèves | BAnQ numérique

8. INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DU CSSP

Monsieur Gilles Cazade, président du CA, fait une brève description de son parcours ainsi que des grandes lignes du CA. La prochaine rencontre du CA se tiendra le 13 décembre 2022.

SÉANCE DU COMITÉ DE PARENTS
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES
Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 24 novembre 2022
Au centre administratif du Centre de services scolaire des Patriotes
1740, rue Roberval, St-Bruno-de-Montarville

9. RETOUR DE CONSULTATIONS

CP2022-
2023-18

Calendrier scolaire 2023-2024 de la formation générale des jeunes

CONSIDÉRANT que le Comité de parents, selon l'article 193.7° de la *Loi sur l'instruction publique*, doit être consulté sur le calendrier scolaire;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par madame Cindy Dubuc, directrice adjointe au Service des ressources éducatives, lors de la séance du 27 octobre 2022;

CONSIDÉRANT les encadrements légaux expliqués lors de la présentation;

CONSIDÉRANT les commentaires émis par les membres du Comité de parents à la suite de la présentation;

IL EST PROPOSÉ par Yvan Pitre que le Comité de parents

RECOMMANDE au Service des ressources éducatives d'adopter le calendrier scolaire 2023-2024 selon les propositions suivantes :

- Déplacer le 25 octobre 2023 au 1^{er} novembre 2023;
- Déplacer les 15 et 16 février 2024 compte tenu que ces jours font partie des journées de la persévérance scolaire (du 12 au 16 février 2024).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CP2022-
2023-19

Offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2023-2024

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par madame Cindy Dubuc, directrice adjointe au Service des ressources éducatives lors de la séance du 27 octobre 2022;

CONSIDÉRANT les commentaires émis par les membres du Comité de parents à la suite de la présentation;

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Giguère que le Comité de parents

RECOMMANDE au Conseil d'administration d'adopter l'offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2023-2024 selon les suggestions suivantes :

- Changer l'appellation « classes ordinaires » pour « classes régulières »;
- Changer l'appellation « plan d'intervention » pour « plan de réussite individualisé »;
- Maximiser toutes les ressources en place dans les écoles afin d'être en mesure d'offrir plus de services aux élèves;
- Viser un objectif de deux (2) écoles avec services intermédiaires par secteur;

**SÉANCE DU COMITÉ DE PARENTS
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES
Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 24 novembre 2022
Au centre administratif du Centre de services scolaire des Patriotes
1740, rue Roberval, St-Bruno-de-Montarville**

- S'assurer d'inclure le Comité de parents et les conseils d'établissement dans la chaîne des communications;
- Mettre en place les services auprès des élèves basés principalement sur leurs besoins et non pas sur un diagnostic ou un résultat scolaire;
- Favoriser et faire vivre aux élèves des classes d'enseignement spécialisé des expériences d'intégration variées;
- S'assurer que la douance et la double exceptionnalité fassent partie des élèves HDAA.

En terminant, les membres émettent une préoccupation concernant le fait que les ressources attendues ne soient pas au rendez-vous et engendrent un bris de service.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

Les items suivants n'étaient pas inclus dans le rapport des représentants lors de l'envoi.

Comité consultatif de transport

Lors de la rencontre du 22 novembre, les sujets suivants ont été abordés : (1) début des négociations avec nos transporteurs; (2) délai dans le déploiement de l'outil de suivi GPS de nos autobus et berlines afin de nous assurer que tout fonctionne rondement au moment du déploiement auprès des élèves et leurs parents; (3) considérant les enjeux de bris de services chez nos transporteurs (pénurie des chauffeurs, concomitance des virus, etc), une nouvelle application sera déployée dès la semaine du 28 novembre afin de joindre rapidement les parents en cas de bris de services (Mégafon).

CCSÉHDAA – 22 novembre 2022

Steve Patenaude informe les membres que le sujet principal de la rencontre tenue le 22 novembre dernier fut la consultation relative au Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)

Les membres sont invités à consulter le CG Express qui décrit les suivis rapides du Conseil général tenu le 19 novembre dernier via le lien suivant : [2022-11-19-CG-Express_VF.pdf \(fcpq.qc.ca\)](https://www.fcpq.qc.ca/2022-11-19-CG-Express_VF.pdf)

À surveiller dans vos CÉ

Sébastien Cormier informe les membres des modifications suivantes :

- La LIP ne prévoit pas de moment pour l'adoption du rapport annuel. Toutefois, dans un principe de saine gouvernance, ce rapport pourrait être adopté le plus tôt possible une fois les activités du conseil complétées. Par exemple, il pourrait être préparé en mai et adopté en juin lors de la dernière séance du conseil.

**SÉANCE DU COMITÉ DE PARENTS
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES
Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 24 novembre 2022
Au centre administratif du Centre de services scolaire des Patriotes
1740, rue Roberval, St-Bruno-de-Montarville**

- La diffusion du rapport d'évaluation du Plan 2 du projet éducatif se tiendra le 30 septembre de l'année scolaire en cours.

12. PAROLE AUX MEMBRES

Marie-Ève Turcotte soumet à l'attention des membres la question (texte intégral) qu'elle a soumise à la direction générale.

« Récemment, lors des rencontres du conseil d'établissement, nous avons adopté les règles de fonctionnement du service de garde. Toutefois, nous avons été surpris de nous voir imposer un document très général qui provient du Centre de Services sans possibilité d'y faire de changement. La direction était catégorique, aucun changement possible. Pourtant, il est bien inscrit dans la "LIP 77.2. Le conseil d'établissement adopte, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les règles de fonctionnement des services de garde visés à l'article 256 établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues en vertu de cet article. 2020, c. 1, a. 24." Nous apprenons aussi dans la fiche thématique 4 de la formation obligatoire des conseils d'établissement donnée par le ministère que le verbe « Adopter » signifie que le conseil a les pleins pouvoirs sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet qu'il a devant lui. Il peut le modifier, en tout ou en partie, l'amender (modification soumise au vote pour corriger, améliorer, compléter ou annuler une partie d'un document, d'un projet ou d'une proposition) ou le recevoir tel qu'il est avec ces modifications." J'aimerais qu'on nous explique l'intention derrière ce document. J'aimerais aussi qu'on corrige le tir auprès des directions afin de nous laisser toute la latitude possible pour modifier ce document. Il est important de faire ces modifications pour que ce document se colle à la réalité de chacun de nos milieux et qu'il devienne un vrai document de référence pour les parents de nos écoles ».

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CP2022-
2023-20

L'ordre du jour étant épuisé, Yvan Pitre propose de lever l'assemblée. Il est 22h30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Éric Capuano, Président

Marlène Girard, Secrétaire